

Projet éolien à Fouchères-aux-Bois

Lettre d'info n°2 - juin 2019

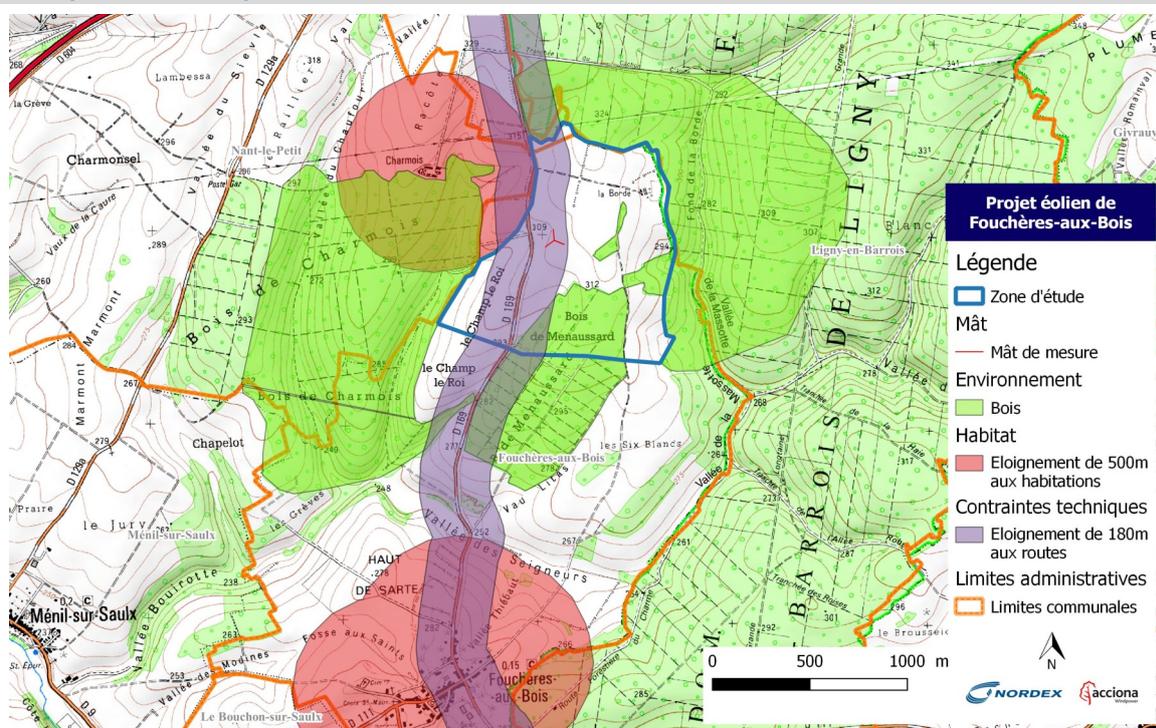


Dans notre dernière lettre d'information datant de Novembre 2018, nous vous avons annoncé le lancement d'un projet éolien sur la commune de Fouchères-aux-Bois. Depuis, le projet a avancé et nous sommes heureux de vous partager les derniers éléments du dossier.

Vous trouverez également à la fin de cette lettre une invitation à la **permanence d'information** qui aura lieu le **06 Juin 2019** dans la salle communale de Fouchères-aux-Bois entre 18h et 20h. Ce moment de partage sera l'occasion d'échanger sur le projet et sur l'éolien, nous vous attendons nombreux!

Roméo Garreau, Chef de projets éoliens, Nordex France

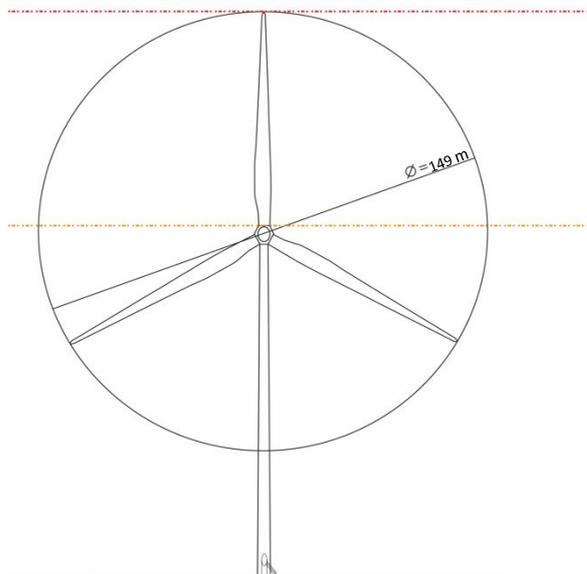
La zone d'implantation potentielle



Quel modèle d'éoliennes pour Fouchères-aux-Bois ?

Hauteur en bout de pale180 m

Hauteur du moyeu105 m



Modèle: Nordex N149

La technologie éolienne a connu d'énormes avancées ces dernières années, et les niveaux de production électrique par machine sont en constante augmentation. Cela est notamment permis par des rotors de grande envergure. Les éoliennes ici envisagées mesurent 180m, avec une tour de 105m.

Ce modèle est le plus adapté, selon les contraintes de la zone de projet connues à ce jour. Le résultat des études et les avancées technologiques pourraient nous amener à considérer d'autres types de machines.

Le 1^{er} retour de l'étude environnementale



Milan Royal, espèce protégée

NORDEX a fait appel à **Envol Environnement**, bureau d'études indépendant, pour la réalisation de l'étude environnementale. A travers des investigations de terrain, cette étude permet de dresser une cartographie des enjeux sur le site du projet éolien. Celles-ci s'étalent sur plus d'un an afin d'analyser un cycle biologique complet.

L'ETUDE DE L'AVIFAUNE

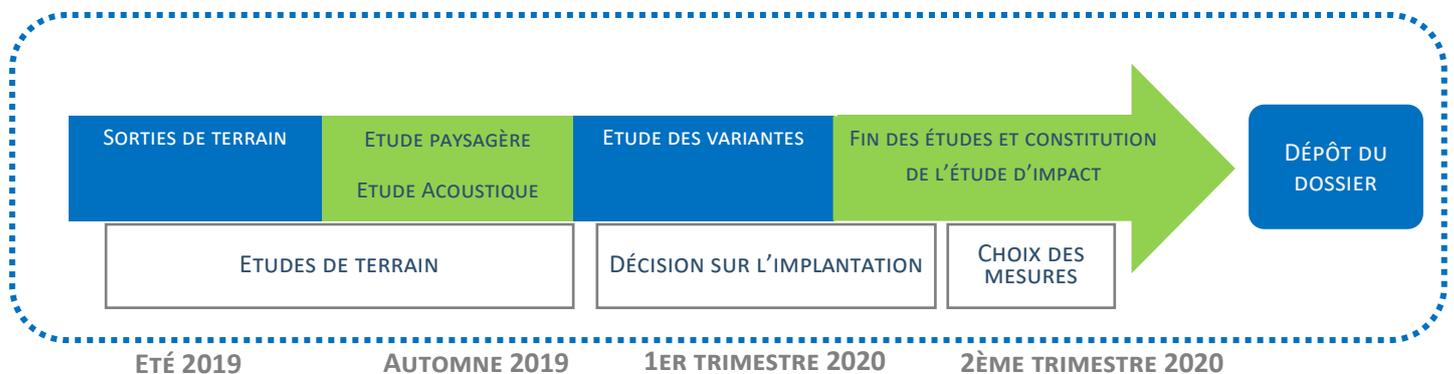
Pour étudier la faune volante, une année se découpe en quatre périodes : la migration prénuptiale, la nidification, la migration postnuptiale et l'hivernage. Recenser et étudier les oiseaux sur la zone de projet est donc un travail de grande ampleur, car un certain nombre d'espèces transite seulement sur cette zone pendant les périodes migratoires. A l'inverse, d'autres espèces y sont présentes à l'année, on parle alors d'oiseaux sédentaires.



Bouvreuil Pivoine,

- En **période hivernale**, les boisements de Fouchères-aux-Bois sont prisés par certaines espèces telles que le Pic noir et le Bouvreuil pivoine. En revanche, les Grues ont été très rarement observées et aucun dortoir de Milan n'a été trouvé.
- En **période de migration prénuptiale**, 3 Milans royaux ont été observés au sein de la zone de projet, mais une nidification à proximité de celle-ci n'a pour l'instant pas été établie. Quelques Grues ont été observées en migration sur et à proximité de la zone d'étude.

LE CALENDRIER DU PROJET



L'instruction du dossier s'étale ensuite sur plusieurs mois. Avec des délais raisonnables, l'enquête publique peut intervenir dans le courant de l'année 2020, et la décision finale dans la foulée. Il est possible d'envisager le démarrage des travaux en 2022.

L'EMPLOI

Les infrastructures sont assurées par des sous-traitants retenus notamment sur un critère de proximité régionale. Le montage des éoliennes, puis la maintenance et le démantèlement sont assurés par Nordex, créant ainsi une activité locale pendant toute la durée de vie du parc.

DES REVENUS SUPPLÉMENTAIRES POUR LES COLLECTIVITÉS

La nouvelle loi de finance adoptée en 2019 attribue **20% de l'IFER** (Impôt Forfaitaire des Entreprises de Réseau, impôt payé par l'entreprise exploitante du parc éolien) directement à la commune, en plus de la **TFPB** (Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties). Ainsi, la commune de Fouchères-aux-Bois recevra chaque année entre **26 000€ et 36 000€** de taxe, en fonction de la définition finale du projet,



selon les dispositions fiscales connues à la mi-2019.

LES MESURES COMPENSATOIRES

Destinées à la compensation des impacts écologiques et paysagers du projet éolien, elles peuvent être réfléchies en étroite collaboration avec les collectivités.

Vers un territoire durable

Accueillir un parc éolien dans sa commune, c'est aussi s'engager dans une **démarche durable**, c'est faire le choix d'une **énergie non polluante**, peu consommatrice d'espace agricole et ne produisant **aucun déchet** dans sa phase d'exploitation.

Une énergie durable et compétitive

- **Compétitivité** : l'électricité éolienne est la **plus compétitive des énergies renouvelables** juste après l'hydraulique !
- **Non-polluante** : **aucune émission** de gaz à effet de serre et **aucun déchet** ne sont produits pendant l'exploitation.
- **Faible emprise au sol** : une surface de seulement une **vingtaine d'ares** consommée.
- **Réversibilité** : lors de la fin du fonctionnement du parc, les éoliennes et infrastructures **sont démantelées** et les terrains sont **remis à leur état initial**.

PRINCIPAUX OBJECTIFS

25 000 MW d'installations éoliennes en 2020 (dont 19 000 MW d'éolien terrestre)

Grenelle de l'Environnement

23% de la consommation d'énergie brute d'origine renouvelable en 2020

40% d'électricité d'origine renouvelable à l'horizon 2030 (contre 18,8% en 2016)

Loi relative à la Transition Ecologique

Invitation à la permanence d'information

Le jeudi 6 Juin 2019

18h - 20h

*Vous vous posez des questions sur le projet ou sur l'éolien en général ?
Vous souhaitez en savoir plus sur l'avenir de votre territoire ?
Notre équipe sera là le 06 Juin 2019 pour vous présenter plus en détail
le projet et pour répondre à toutes vos questions.*

*Ne manquez pas ce RDV, nous serons ravis de vous apporter toutes les
informations possibles sur le projet .*

*Rendez-vous entre 18h et 20h à la salle communale de
Fouchères-aux-Bois.*

